



SGVC

Schweizerische Gesellschaft der Verfahrens- und ChemieingenieurInnen
Swiss Process and Chemical Engineers

Règlement pour l'attribution du Prix SGVC de l'Innovation

1. But du concours

L'objectif du concours est de récompenser l'excellence d'un maximum de trois thèses de master ou travaux de diplôme issus des universités et instituts invités, dans les domaines du génie des procédés et du génie chimique, ainsi que dans les domaines connexes de la pharmacie, de l'alimentation ou de la biotechnologie. L'objectif est de décerner un prix pour la meilleure thèse de master du domaine des EPF, un prix pour la meilleure thèse de master du domaine des HES et un pour le meilleur travail de bachelor du domaine des HES.

Le concours vise à récompenser en premier lieu l'innovation, la pensée créative ainsi que le courage de proposer et de mettre en pratique de nouvelles idées.

2. Organisation du concours

Le concours a lieu sous l'égide de la SGVC, et y participent les hautes écoles et instituts invités par cette dernière. Un jury se réunit (en règle générale) au printemps et désigne, parmi les travaux soumis par les hautes écoles et instituts participant au concours, ceux qui se verront décerner un prix.

3. Conditions de participation

Seuls sont éligibles les travaux de diplôme qui ont été réalisés depuis la dernière remise du prix par des étudiant(e)s immatriculé(e)s dans une des hautes écoles ou institutions invitées par la SGVC. La nationalité des candidat(e)s est indifférente. Des individus aussi bien que des groupes sont admis à participer au concours.

Les travaux déjà inscrits ou ayant déjà participé à un autre concours ne sont pas autorisés à participer au concours de la SGVC.

En se présentant au concours de la SGVC les participants en acceptent les conditions et règlements sans restriction.

4. Choix des candidats pour chaque haute école

Tout professeur exerçant dans l'une des hautes écoles et institutions invitées par la SGVC peut soumettre pour le concours au maximum un travail de bachelor et une thèse de Master.

5. Jury

Un jury est formé par la SGVC pour sélectionner les gagnants parmi les travaux soumis. Le jury est composé des personnes suivantes : Andreas Schreiner (SGVC, président du jury), Ulrich Meier (industrie), Christoph Müller (EPF), Simon Crelier (HES), Herbert Matthys (Industrie).

6. Evaluation des travaux soumis

Chaque membre du jury juge les œuvres soumises selon des critères d'évaluation prédéterminés. En cas d'égalité, le président du jury désigne les gagnants.



SGVC

Schweizerische Gesellschaft der Verfahrens- und ChemieingenieurInnen
Swiss Process and Chemical Engineers

7. Prix

Pour chacune des meilleures thèses de Master (EPF et HES) un montant de CHF 2'000 sera attribué ; pour le meilleur travail de bachelor, un prix d'un montant de CHF 1'000 sera décerné. La cérémonie de remise des prix a lieu soit en tant qu'événement séparé, soit à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de la SGVC.

8. Responsabilité des organisateurs

La SGVC se réserve le droit en toute circonstance et pour tout motif jugé pertinent d'abrégé, de rallonger, de déplacer, de modifier ou d'annuler le concours. Elle s'engage à en informer les participants au concours, tout en déclinant par avance toute responsabilité.

A. Schreiner, Rheinfelden, 26.03.2020